ciers de la « Gazette du Franc », l' « Interpresse » par exemple, ayant affermé certaines rubriques financières des journaux attirait vers les guichets de la « Gazette du Franc » les lecteurs de ces journaux ».

M. Bloch cependant organise d'une façon très adroite le démarchage.

M. Pierre Audibert, rédacteur en chef de la « Gazette du Franc » s'efforce de maintenir l'apparente indépendance de son journal vis-à-vis des services financiers. Il réussit à obtenir des collaborations brillantes, des autographes. Et M. Bloch dans ses circulaires aux démarcheurs affirme que la « Gazette du Franc » n'est qu'un atout de plus et d'importance parmi les affaires financières du groupe Hanau-Bloch. Il y a eu aussi une distribution de bénéfices fictifs, affirme M. Bruzin, une comptabilité secrète le prouve. En résumé, publicité mensongère, distribution de bénéfices fictifs, délits caractéristiques de l'escroquerie.

M. Bruzin entre ensuite dans le détail du fonctionnement de tous les syndicats et sociétés fondés par Mme Hanau. Il devient difficile de le suivre dans son examen précis de bilans nombreux.

Pendant l'exposé du substitut, Mme Hanau prend des notes, se retourne vers ses défenseurs, fournit un argument, demande un dossier.

Mme Hanau et Lazare Bloch sont considérés par le Parquet comme auteurs principaux de l'escroquerie; MM. Hersant, Audibert et de Courville sont leurs complices. Mme Hanau, de plus est seule inculpée d'abus de confiance.

D'après l'expertise Mme Hanau avait personnellement tiré un profit de 13.000.000 de sa gestion.

M. Bloch, lui, aurait puisé, dans la caisse commune, à peu près deux millions.

Est-il admissible que M. Audibert ait été de bonne foi? Non, répond le substitut Bruzin. Il ne pouvait ignorer ni les agissements, ni les projets de Mme Hanau. Il est un souscripteur fictif de certaines sociétés et le conseiller de Mme Hanau. M. Paul Hersant fut, lui, le collaborateur strict de la présidente; il recrutait des souscripteurs fictifs et régularisait, quant à la forme, certaines irrégularités.

M. Bernard de Courville est un ancien associé de Mme Hanau. Il fut ainsi à la fois bailleur de fonds, souscripteur fictif et administrateur de la « Gazette du Franc » gérant nominal de syndicats.

L'exposé de M. le substitut Bruzin a duré deux heures et demie.

A 15 h., le président Gautier suspend l'audience.

Mme HANAU RÉPLIQUE

Pendant la suspension de l'audience, Mme Hanau, minutieusement, s'est coiffée, poudrée, fardée.

Près d'elle un verre d'eau. Elle ouvre ses dossiers, enlève son manteau, tousse un peu pour s'éclaircir la voix.

L'audience reprise, elle se lève

— Je n'ai pas bien compris les explications fournies par M. le substitut; je ne comprends pas pourquoi je suis inculpée d'escroquerie, puisque l'on ne parle que de manœuvres.

Le président Gauthier. — C'est que vous confondez l'escroquerie et l'abus de confiance. L'escroquerie est constituée par le fait que vous avez, par des manœuvres frauduleuses, attiré des fonds.

Mme Hanau interrompt:

— Mais, si je les avais encore ces fonds.

Le président. — Le délit n'en existe pas moins.

Mme Hanau poursuit:

— Je tiens d'abord à dégager la responsabilité de mes co-inculpés. J'ai agi seule, tout dirigé seule. M. Bloch n'était qu'un employé supérieur, s'il y a eu escroqueries, ce que je nie, M. Bloch n'en a rien connu. M. Audibert lui non plus n'a pas participé aux responsabilités de la gestion, pas plus M. Hersant. M. de Courville non plus n'a rien dirigé dans la « Gazette du Franc ». Il nous a donné des capitaux. Il n'a pas voulu être remboursé. Il avait confiance. Il reste créancier de la « Gazette du Franc ». Il va retrouver ses capitaux comme tous les autres créanciers. On a reproché à tous mes collaborateurs d'être des souscripteurs fictifs. C'est d'un usage constant dans les banques. Pour les sociétés que j'ai fondées, le capital a été entièrement versé chez le notaire immédiatement, alors que, d'habitude, on verse un quart du capital.

Souriante, avec des saluts de la tête à l'adresse du substitut et du président, Mme Hanau, les poings appuyés sur la table, s'exprime d'abord sans véhémence, puis hausse le ton, marque des arrêts, hausse les épaules.

— On n'a point voulu, dit-elle, comprendre ce que j'ai fait. On n'a pas voulu examiner mon rôle journalistique. Nous avons commencé uniquement pour défendre le franc qui était alors bien bas, œuvre utile, œuvre courageuse et qui a réussi.

Mme Hanau rappelle quelles personnalités éminentes consentirent à donner leur appui à la campagne en faveur de la paix menée par la « Gazette du Franc ». Elle parle ensuite des conférences organisées, la première à Lille, pour appuyer les articles parus dans le journal de Mme Hanau. Elle se plaît à mettre en valeur la qualité de ses auditeurs.

— Nous pouvions donc penser, dit-elle, avoir des patronages officiels. Les pages financières de la « Gazette du Franc », selon la directrice ne contenaient que des conseils sincères et désintéressés.

Comme on pouvait s'y attendre, Mme Hanau ne manque pas de donner lecture des principales lettres qu'elle a reçues, il y a 2 ou 3 ans, de ministres et de diplomates.

— Personne, poursuit-elle n'a pu ignorer qu'il y avait une banque en dehors de la « Gazette du Franc » journal et que la confusion n'était pas possible. Quant à l'Interpresse », c'était une agence comme toutes les agences. Elle affermait la publicité financière de certains journaux. C'était une société indépendante de la « Gazette du Franc ». Je voudrais parler maintenant de mes conceptions financières. Elles étaient neuves et c'est précisément parce qu'elles étaient neuves, qu'elles ont gêné certaines personnes et qu'on m'a combattue. J'ai voulu grouper des masses et faire profiter les masses des bénéfices réalisés avec leurs capitaux. Les petits épargnants ne savent pas comment faire fructifier leur épargne. Je groupai ces épargnes et les faisait travailler. C'est tout le secret de la « Gazette du Franc ».

L'audience est levée à 17 h., et renvoyée à jeudi prochain pour la suite de l'exposé de Mme Hanau.

MIMOUN AMAR PORTE PLAINTE CONTRE Mme HANAU

Paris, 31 octobre. — Le courtier Mimoun Amar, accompagné de Me Gautrat, s'est rendu chez M. Delalé, doyen des juges d'instruction, et a déposé contre Mme Hanau une plainte en dénonciation calomnieuse, à l'occasion de faits enregistrés par M. Glard au cours de son instruction. Mimoun Amar a indiqué qu'il portait plainte parce que Mme Hanau avait prétendu qu'il avait touché dans un taxi une somme de un million.

LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La Commission du règlement, rappelons-le, a envisagé deux catégories de mesures pour accélérer le labeur parlementaire; d'une part, elle propose plusieurs améliorations au règlement de l'assemblée; d'autre part, elle demande qu'un essai de vote électrique soit tenté. Elle mettra prochainement au point diverses suggestions destinées à empêcher l'embouteillage des débats.

Le vote électrique ?

Quant à l'expérimentation souhaitée de l'appareil destiné à assurer le vote par un procédé électrique, elle paraît devoir soulever de sérieuses objections. Il n'est pas possible, *en effet, d'admettre qu'une fraction de la* Chambre utilise un mode de votation différent de l'autre. Par ailleurs, l'installation définitive du système de vote électrique entraînerait des frais considérables avant qu'on ait pu se rendre compte de son utilité ou de ses inconvénients.

Ceux-ci pourraient être, d'ailleurs, graves au point de vue politique, dans certaines circonstances, si, par exemple, le mécanisme de l'appareil venait à être faussé pour des causes accidentelles ou autres. Beaucoup de députés hésiteront donc à prendre une décision favorable à l'expérimentation proposée par la Commission du règlement, si elle leur est demandée.

Ce n'est donc pas prochainement, comme certains journaux avaient cru pouvoir l'annoncer, que les députés feront connaître leur opinion en appuyant sur des boutons ou des manettes électriques. Ils continueront sans doute longtemps encore à voter en levant la main ou par assis et levés, ou en déposant des bulletins bleus ou blancs, lentement, dans les urnes que les huissiers, impassibles mais complaisants, font circuler de travées en travées. Le progrès n'avance que lentement dans l'hémicycle où se jouent les destinées des gouvernements et du pays.

Au Sénat

Encore qu'il soit assez difficile d'émettre un pronostic quelconque en pareille matière, la session extraordinaire de 1930, contrairement à certaines affirmations, paraît devoir se dérouler, tout au moins dans sa première partie, dans l'atmosphère du calme et de la sérénité habituels.

Au Sénat, au début de la séance d'ouverture, M. Paul Doumer prononcera l'éloge funèbre de MM. Dron (Nord) et Bachelet (Pas-de-Calais), décédés au cours de l'intersession.

L'interpellation de M. Héry semble devoir donner lieu à un important débat de politique intérieure, au lendemain du Congrès radical de Grenoble. On prêtait même, aux adversaires du Cabinet, l'intention de déclencher, à cette occasion, une nouvelle et vigoureuse offensive contre M. Tardieu et ses collaborateurs.

Si l'on s'en rapporte aux conversations de couloirs, il semble bien cependant que la Haute-Assemblée ne soit pas du tout disposée à suivre ceux de ses membres qui voudraient l'entraîner sur ce terrain. Tout porte à croire, au contraire, que, soucieuse d'épargner de nouvelles difficultés au Gouvernement, l'immense majorité du Sénat ne se départira de sa réserve coutumière et que l'existence du Cabinet ne sera pas sérieusement menacée au cours de ce débat.

Le Sénat devra, en outre, fixer la date de discussion du rapport de M. Moraud sur le projet de loi relatif à la propriété commerciale voté par la Chambre à la fin de la dernière session.

M. SCAPINI A ROME

Rome, 31 octobre. — M. Scapini, président de l'Association française des aveugles de guerre, après avoir rendu hommage au soldat inconnu, a visité la maison des Mutilés.

Accompagné de M. d'Estailleur-Chantraine, président du Comité de l'entente française, il a été reçu par le député Beccarin, secrétaire général de l'Association des mutilés, ainsi que par d'autres personnalités.

M. Scapini s'est entretenu longuement avec les dirigeants de l'Association des mutilés italiens.

CONTE

BERGERETTE

— Nous partons ? demandai-je à mon ami Jacques, déjà harnaché de pied en cape, qui faisait les cent pas dans la cuisine.

Il haussa les épaules et regarda dehors.

— Tout ça dépend de Bergerette, me répondit-il, c'est elle qui m'impose son bon plaisir !

Devant mon étonnement, il ajouta :

— C'est une chienne moitié épagneule, *moitié Griffon, atrocement mâtinée*, qui est à moi sans l'être et qui chasse à ses moments perdus. Vous n'avez jamais vu ça ?.... C'est pourtant la vérité, tenez la voilà !...

J'aperçus en effet la bête qui arrivait sur la route, en trottinant et en poussant de petits cris de joie.

A la vue de Jacques, elle frétilla, sauta après ses jambes, lui témoignant les marques de la plus vive amitié.

— Alors, ta maîtresse t'a laissée sortir ce matin... Profitons-en ? dit-il et, s'adressant à moi... Ce soir nous en recauserons, je vous expliquerai le cas de Bergerette.

Sans perdre de temps, nous nous mîmes en campagne ; la chienne sur nos pas !

Dehors, il faisait un petit froid qui piquait agréablement la moustache, l'air vif des premières gelées blanches !... Mais le soleil allait bientôt dissiper le brouillard.

Allante et gaie, Bergerette accomplissait des merveilles, arrêtant pile le gibier et rapportant d'une façon parfaite.

— Qu'est-ce que vous en dites, me fit Jacques en clignant de l'œil, c'est une riche bête... Tout à l'heure, elle va nous quitter mais elle reviendra.

La chienne lança en effet un regard interrogateur à mon ami, et courut à travers champs frétiller auprès d'une petite fille qui la caressa en nous saluant de loin. Après quoi, elle nous rejoignit et nous accompagna docilement jusqu'au soir.

Aussitôt après notre retour, elle se coucha de tout son long devant le feu, tandis que Jacques m'invitait à me débotter.

Nous dînerons là, me dit-il, car il fait plus chaud que dans la salle à manger.

Il prépara lui-même la soupe de la chienne avant que nous nous mettions à table.

Le repas était solide et copieux. Nous lui fîmes honneur; après quoi, nos pipes bourrées, je lui rappelais sa promesse.

— Vous voulez l'histoire de Bergerette, bien volontiers :

Bergerette était destinée d'abord à la garde des vaches, comme son nom l'indique... Son maître Claude, un des pires braconniers du pays, avec lequel j'ai eu maintes fois maille à partir, eut vite fait de reconnaître ses qualités cynégétiques et de les développer.

Il chassait sur moi en toute saison, accompagné de sa nouvelle élève, car nous n'avons pas toujours été camarades... hein, ma belle ?

La chienne grogna, leva la tête, remua la queue et se recoucha, le nez dans la cendre.

— Oui, par n'importe quel temps, je la retrouvais en face de moi.

Si je démontais un lièvre, un perdreau, Bergerette le rapportait à Claude, qui se sauvait en ricanant.

Peine perdue de lui faire des procès ; en braco qui se respecte, il était complètement insolvable.

Cependant un soir, par trop excédé, je le mis prendre par le garde. Il se battit avec lui et même le mit en joue.

J'arrivais à la rescousse aussitôt pour prêter main forte au garde.

Je le vis partir entre deux gendarmes un matin d'hiver, car il avait attendu qu'on vienne l'arrêter. Je n'oublierai jamais son regard qui me pénétra jusqu'à l'âme.

En passant devant moi, il s'arrêta et me murmura la voix blanche.

— Ma petite est bien mal... Si elle meurt le temps que je serai là-bas, tant pis pour vous !

Poussé par un sentiment de pitié malgré tout, je me rendis à la maison de Claude.

Une vraie masure, sans feu, avec des courants d'air à toutes les fenêtres.

La petite était étendue dans un pauvre lit aux draps déchirés ; elle me fixa avec un air de douloureuse stupéfaction.

Devant ce spectacle de misère criante, je regrettais presque mon acte et songeais que cette enfant ne pouvait rester seule.

Tout en réfléchissant, je passais machinalement ma main sur ses cheveux quand un hurlement de bête féroce arrêta mon geste.

— C'était Bergerette, m'écriai-je.

— Elle-même, reprit Jacques, elle s'était allongée sur sa petite maîtresse, la couvrant de son corps pour la réchauffer, la défendre contre toute approche.

Comme j'essayais de les séparer, menaçante elle me sauta à la gorge.

J'étais l'ennemi, elle le comprenait et ne me le faisait que trop voir.

Le lendemain, je revins leur porter à manger à tous les deux, et réussis enfin à les emmener jusque chez moi.

Sa peine terminée, Claude se présenta un matin, bourru, mais sans trop de rancune, il savait que j'avais recueilli la petite; malgré tout, il reçula d'un pas en la voyant partager mon repas avec Bergerette.

— Allons, lui dis-je, il y a une place pour toi, assieds-toi là et causons.

Sans être cordial, l'entretien se déroula sans animosité.

— Qu'est-ce que je vais faire, grogna le braco... Sans le sou, condamné... ah malheur !

— Tiens, Claude ! Je t'achète Bergerette, lui dis-je en lui offrant deux billets de cent francs.

Il me regarda en ricanant et tendit la main.

— Entendu, mais sans garantie, reprit-il, rien ne prouve que Bergerette voudra rester avec vous.

Je haussais les épaules, et le marché fut conclu. Bergerette avait sa place à la maison; bien soignée, elle ne s'en irait pas.

Le lendemain, la chienne avait disparu pour rejoindre son ancien maître.

Ce dernier m'attendait sur le pas de la porte.

— Qui est-ce qui avait raison ? me dit-il.

Il me la rendit avec sa laisse et son collier, tout en lui faisant comprendre qu'elle n'avait rien à faire chez lui.

Docile, la malheureuse bête me suivit l'air si triste que j'en eus pitié.

Voulant malgré tout avoir le dernier mot, je la fis manger, la caressais et, comme dernier argument, l'emmenais à la chasse.

Elle me seconda, se montrant assez joyeuse.

— Du coup, me dis-je, elle est bien à moi !

Le soir même, elle rebroussait chemin pour rejoindre sa petite maîtresse.

Et c'est ainsi chaque fois que je l'emmène. Ces deux créatures s'aiment tendrement. Vous ne trouvez pas que c'est joli cette amitié qui *ferait hausser les épaules aux indifférents.*

Tenez, la voilà près de la porte, elle veut s'en aller, elle sait qu'il est l'heure.

Jacques, avant de lui ouvrir, la caressa et lui recommanda de revenir le lendemain.

Comme je poussais un « Sans B'agne » un peu sceptique, il me répondit :

— Elle ne m'a jamais fait faux bond... Sans doute pour me témoigner sa reconnaissance !... Peut-être comprend-elle que son maître me doit de l'argent... Quant à Claude, il ne chasse plus jamais sur mes terres !

ARNAUD DE LAPORTE.

Le « Dimanche de Roubaix-Tourcoing »

PUBLIE DANS SON NUMÉRO DU 2 NOVEMBRE

LE CARNAVAL D'ÉTÉ

DE GERMAINE ACREMANT

l'auteur de « Ces dames aux chapeaux verts »

—o—

DEMANDEZ A NOS VENDEURS ET DÉPOSITAIRES le

Dimanche de Roubaix-Tourcoing

Hebdomadaire illustré

LE NUMÉRO : DIX PAGES VINGT CENTIMES

La robe de baptême de la reine Victoria a servi à la fille du duc d'York

Londres, 31 octobre. — La princesse Margaret Rose, seconde fille de la duchesse d'York, a été baptisée dans la chapelle du palais de Buckingham. La cérémonie, qui réunissait la plupart des membres de la famille royale et que favorisait un soleil printanier, avait attiré autour du palais une foule considérable.

La petite duchesse, qui est née il a exactement dix semaines, était revêtue d'une magnifique robe de satin crème, faite il y a exactement cent onze ans pour le baptême de la reine Victoria. L'eau de la cérémonie provenait du Jourdain et les fonds baptismaux, tout en or massif, qui sont très étroitement associés à l'histoire de la famille royale, avaient été envoyés à la chapelle de Windsor, spécialement pour la circonstance.

La tragique odyssée des rescapés d'un yacht coulé par la tempête

New-York, 31 octobre. — Six survivants de l'équipage du « Barbados », qui sombra ces jours derniers au cours de la tempête, ont été ramenés ici par le « Henry-Mallory », *qui rencontra leur petit canot de sauvetage* à quelques milles de la côte de Delaware.

Depuis trois jours, ils souffraient du manque de vivres et d'eau. Leurs souffrances morales n'étaient pas moindre car trois de leurs camarades qui s'étaient embarqués avec eux au moment du naufrage du « Barbados », avaient succombé et ils avaient dû jeter leurs corps par-dessus bord.

Plusieurs navires passèrent dans leur voisinage, mais sans le voir et c'est seulement la nuit dernière, que le capitaine Davidson, du « Henry-Mallory » entendit leurs faibles appels et, braquant ses phares sur la mer, aperçut la fragile embarcation déjà à moitié emplie d'eau.

Trois des malheureux étaient si faibles, qu'ils durent être hissés à bord. Le capitaine Hough, qui est parmi les rescapés, a déclaré que dix-sept personnes se trouvaient à bord du « Barbados », qui avait quitté New-York vendredi dernier, pour les Indes. Le propriétaire du yacht, sa femme et six membres *de l'équipage ont sombré avec le navire.*

L'AVIATEUR WEISS A ATTERRI DANS LE SOUDAN

Ouadi-Halfa, 31 octobre. — Les aviateurs Weiss de Verneih et Trafford ont atterri à Ouadi-Halfa, dans le Soudan.

VOITURES D'AUTREFOIS

Le Moyen-Age n'a connu que la litière, cette boîte qui donnait au voyageur la sensation de la mer agitée. Elle reposait sur 2 brancards avant et arrière, ceux-ci plus longs pour que le cheval de derrière pût voir ses pieds en marchant.

Un valet conduisait l'animal de tête par la bride, un autre poussait de son bâton l'animal de queue.

La litière de cérémonie était réservée aux femmes et aux enfants en bas-âge. La litière de voyage était, tantôt une caisse bien close, munie de sièges à coussins tendus de velours de Gênes, ou de damas, avec rideaux et même des vitres ; tantôt un rustique coffre d'osier garni d'un matelas.

On en faisait à tous les prix, depuis 8.200 frs. comme celle que l'on fait pour la comtesse d'Artois au XIVe siècle jusqu'à 10.000 frs. La litière existait encore sous Louis XV, mais c'était un équipage démodé.

Les chars ou chariots, aussi rudes, aussi lents, avaient l'avantage de transporter plus de monde. C'était, sous le rapport de la carrosserie, de simples tombereaux à 4 roues, mais très riches d'accessoires ; le char de Mme de Clermont valut plus de 10.000 frs., celui de la duchesse d'Orléans, 7.6000 frs.

Deux cents ans plus tard, avec l'apparition du coche, la scission s'opéra définitivement entre la charrette antique et le type nouveau d'où sortiront les voitures modernes.

Plus raffiné de construction, le coche est plus sujet aux avaries. Celui d'Henri III s'étant rompu dans un chemin fangeux des environs de Paris, le roi et la reine durent faire une lieue à pied et cela par « un mauvaiseux temps de janvier » pour regagner le *Louvre dans la nuit !*

Avec le coche, ou carrosse, car il porta bientôt ce nom, on pouvait trotter, allure inusitée dans les rues de Paris et qui épouvanta les piétons.

Les premiers carrosses ressemblaient assez à des corbillards et c'étaient des voitures monumentales dans lesquelles huit personnes *trouvaient* place.

A côté de ces véhicules qui se multiplièrent assez rapidement sous Louis XIII, parurent les chaises à porteur (1617).

Ce n'était pas une mode de transport économique : les porteurs payaient une redevance de 25 frs. par semaine pour chaque chaise de louage au détenteur du monopole, et à leur tour, ils rançonnaient le public.

Les vinaigrettes, chaises à deux roues, traînées par un homme et poussées par une femme et un enfant étaient moins onéreuses, mais moins prisées.

Les chaises à porteur étaient presque le seul véhicule des villes moyennes : Nice, par exemple, en 1765, possédait en tout 2 voitures en dehors de celle du gouverneur.

Au modèle primitif du carrosse, on avait, sous Louis XIV, substitué un train avant à col de cygne muni de roues très basses pour permettre à la voiture de tourner dans des rues étroites.

Les berlines aussi devinrent plus sûres, grâce aux flèches latérales qui les maintenaient.

La chaise de poste, qui appartient à l'histoire du voyage (dont nous parlerons plus tard) se perfectionna sous Louis XV et atteignit un haut degré de confortable.

On créa ensuite la berline coupée, puis la diligence ou lent-fortune qui s'attelait à un cheval.

Le vis à vis à deux places, l'une en face de l'autre ; la désobligeante ; le soufflet ; le phaéton ; la brouette ; le diable. Puis, plus tard, ce fut la vogue des voitures anglaises fabriquées à Londres et que l'on nommait : Stoc, Trois-quarts, Sole, Whisky.

La jeunesse élégante n'en voulait pas d'autres. La Révolution qui supprima carrosses et traîneaux ne put abolir le cabriolet.

Sous le Consulat, le siège du cocher était encore ce large canapé à franges, que seules, ont conservé les berlines des pompes funèbres.

Ce qu'on voyait de plus à Paris à la fin du XVIIIe siècle, c'était « les coureuses » : deux laquais lestement vêtus, habiles à trotter en précédaient les chevaux au bord du ruisseau sans salir leurs souliers plats et leurs bas blancs.

Si l'on sait qu'un romancier doué du don de double vue, ait, sous le règne de Louis XIV dévoilé au public ce que serait la locomotion de l'avenir et eût parlé de chemin de fer, d'automobile, d'avion, on eût regardé pareille imagination comme le rêve d'un fou et personne n'eût voulu ajouter foi à ses prédictions !...

UN CABLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN PARIS NICE

Nice, 31 octobre. — M. Mallarmé, ministre des P. T. T., a inauguré le premier câble téléphonique souterrain reliant directement Paris à Nice.

Au cours de la cérémonie, le ministre a pris la parole. Il a déclaré notamment qu'il était venu étudier sur place un vaste avant-projet d'équipement de la Côte-d'Azur.

Exploits de perceurs de coffres-forts à Bully-les-Mines

Des cambrioleurs, qui semblent être des professionnels, se sont introduits par effraction à la succursale du Crédit du Nord, à Bully-les-Mines, pendant l'absence du directeur, M. A. Clowez. Les malfaiteurs, après avoir fouillé tous les tiroirs, se sont attaqués à un coffre-fort qu'ils ont éventré à l'aide d'un chalumeau. Ils se sont emparés d'une somme de 1.374 fr. et ont tenté ensuite de pénétrer dans le local de sûreté qui se trouve au sous-sol, mais ils n'ont pu réussir. Dans ce sous-sol se trouvait une somme de 190.000 francs déposée la veille au soir par le caissier.

Dernière Heure

LES TRAVAUX DE LA S.D.N. EN NOVEMBRE

Genève, 31 octobre. — L'activité de la Société des Nations, au cours du mois de novembre, sera marquée par une demi-douzaine de réunions. La Commission préparatoire de la Conférence du désarmement se réunirait à Genève, le 6 novembre. Il ressort d'une note que le président de la Commission a transmise à tous les Etats qui y sont représentés, que l'objet de cette réunion est « l'établissement définitif du projet de convention ».

Le 4 novembre, la délégation du Comité financier qui a été chargée de l'étude du problème de l'or, se réunira en vue de poursuivre ses travaux.

Le 12 novembre, le sous-Comité pour la nomenclature douanière procédera à l'établissement de la nomenclature pour les verreries, poteries, etc., ainsi que pour les machines et appareils électriques. *Il procédera aussi à la révision de la nomenclature qu'il a établie, en ce qui concerne les textiles.*

Le 17 novembre, se réunira la Conférence pour une action économique concertée, qui est la suite de la conférence préliminaire de février et mars dernier.

TROIS ARRESTATIONS POUR DÉTOURNEMENTS DE DIX MILLIONS

Paris, 31 octobre.— Une bande d'individus, la plupart étrangers, agissant de connivence avec un employé d'une Compagnie d'assurances de la rue de Châteaudun, s'adressait à des commerçants et se faisait livrer par ceux-ci des quantités considérables de marchandises. Après des recherches qui ont nécessité plus de vingt perquisitions à Paris et en banlieue, M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, a réussi à identifier trois membres sur dix de cette bande. Il a pu appréhender Clément Bessed, 41 ans, et Gustave Hourdeau, 36 ans. Le troisième individu a été identifié. C'est un nommé Peregrin Worm, demeurant à Obergrund (Tchécoslovaquie). L'enquête a établi que ce dernier était incarcéré par les autorités de son pays pour les faits que nous signalons.

Le montant total des détournements commis atteindrait dix millions. Des recherches sont actuellement opérées dans des villes étrangères, notamment à Londres et à Genève, où résident d'autres complices.

— **Le mauvais temps** [illegible] Sicile. On signale des chutes abondantes de neige en Herzégovine et dans la région de Kronchenatz où le thermomètre est descendu dans la soirée d'hier, à 5° au-dessous de zéro.

— **On mande de Liubliana:** « Un avion militaire qui volait à 200 mètres de hauteur, a fait une chute à proximité de l'hôpital de Novomesto, près de Liubliana. Le pilote a été tué sur le coup. L'observateur [illegible]

Dernières Nouvelles Locales

UN INCENDIE A TOURCOING

Au cours de la nuit dernière, à minuit 25, un incendie s'est déclaré à la maison d'habitation de Mme veuve Jules Vienne-Fripo, 43, rue Chanzy à Tourcoing.

M. Vienne fils, qui aperçut les flammes se rendit à la maison voisine, occupée par M. Fernand Dewavrin et le téléphona aux pompiers qui arrivèrent aussitôt sur les lieux.

Le feu a pris naissance au premier étage et on suppose qu'il est dû à un court-circuit.

A l'heure où nous mettons sous presse, les pompiers sont encore sur les lieux.

Dernières Nouvelles Régionales

Deux cultivateurs écrasés par leur chariot dans la région d'Arras

M. François Vasst, cultivateur, 65 ans, conduisait un tombereau, lorsqu'il tomba à un kilomètre de Beaumetz. La roue de son véhicule lui passa sur le corps et il mourut peu après des suites de ses blessures.

A Mondicourt, sur la route nationale de Doullens, M. Prédel, cultivateur, glissa sous son tombereau dont une roue lui broya plusieurs côtes. M. Prédel souffre aussi de contusions internes.

COTONS

LIVERPOOL, 31 oct. [illegible]

NEW-ORLEANS, 31 octobre

Cotons, Middling Upland. — Disponible, 10.49; [illegible] tons, à terme sur janvier, 11.26; mars, 11.50-51; mai, 11.72-73; juillet, 11.90; octobre, 12.14-19; décembre, 11.12-14.

NEW-YORK, 31 octobre

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 11.90; Nouveau contrat: A terme sur janvier, 11.26; février, 11.40; mars, 11.56; avril, 11.64; mai, 11.74-75; juin, 11.85; juillet, 11.95; août, 12.05; septembre, 12.15; octobre, inconnu; novembre, 11.94; décembre, 11.12-14.

Ancien contrat: A terme sur janvier, 11.17; novembre, 10.94; décembre, 11.1[illegible]

Recettes: Aux ports de l'Amérique, 11.000; aux ports du Golfe, 70.000; aux ports du Pacifique, [illegible]; Indes, [illegible]; ports de l'Europe, 17.000.

Exportations: Pour la Grande-Bretagne, [illegible]; France et Continent, 20.000. Pour le Japon, 18.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres: Sur Paris, 125.[illegible]; Bruxelles, 348.47; Espagne, hors banque, 2.1416; Prêt à court terme, 1 [illegible]

New-York: Sur Paris, 3.92 [illegible]; Londres, 4.8582; Cable transf., 4.8581; sur Bruxelles, 1.934 [illegible]

SUCRES. — Cuba tromba livraison, 342; à terme sur janvier, 145; mars, 153; mai, 158; juillet, 164; septembre, 171; octobre, 173; décembre, 175.

Ventes: 21.000 tonnes.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 1er novembre 1930 N° 14.

Le Trésor des Pirates

PAR GEORGES PRADEL

» Vous avez éveillé cependant ma curiosité avec votre petit hochet... Que peut-il signifier?... Quelle confiance peut-on avoir en lui?... Et n'allez-vous pas vous embarquer dans une aventure à la suite de laquelle vous serez à jamais perdu pour moi.

— Je crois qu'il représente une sérieuse valeur, répliqua M. d'Armont; que voyez-vous ce bijou ? Quel est-il ? Comment le définiriez-vous ?

La jeune fille regardait attentivement la breloque, la tournant et la retournant dans tous les sens.

— On dirait d'une perle plate.

— C'est bien cela... C'est de la nacre, c'est une coquille de nacre.

— Entourée d'un cercle d'or.

— C'est bien cela.

— Mais les lignes, les hachures, les signes ?

— C'est un plan... un topo en miniature... qui a été levé, paraît-il, avec un soin infini.

Ici, nous enlèverons la parole à Edouard d'Armont, et nous raconterons, aussi brièvement que possible, l'aventure mouvementée dans le cours de laquelle il s'était trouvé en possession de la mystérieuse amulette, de cette *Coquille de nacre* qui devait lui faire conquérir la fortune...

Il y avait cinq ans de cela ; Edouard d'Armont, qui avait horreur de la banalité, du convenu et de l'existence toute faite, taillée sur le patron des autres existences, s'était réveillé un beau matin en découvrant qu'il s'ennuyait à Paris.

Il s'y trouvait depuis une année tout entière, et, de méchante humeur ce jour-là, il s'aperçevait qu'il voyait tous les soirs des mêmes pièces, après avoir assisté durant le jour aux mêmes courses.

Il avait déjà été pris, à diverses reprises, de ce singulier malaise; il le connaissait bien, et ne pouvait le supprimer qu'au moyen d'un seul remède : une grande excursion, un long voyage en pays inconnu.

Tout justement, quelque temps auparavant, il avait été poursuivi par une véritable série à la blanche. Il avait gagné une très forte somme à la Bourse... alors qu'il aurait dû cent fois perdre... Aux courses, il avait obtenu des gains inespérés, et au baccarat, des mains insensées avaient amené devant lui des tas de plaques, de billets de banque et de pièces d'or.

Nous avons dit plus haut qu'Edouard d'Armont était fort riche. Les cent quarante ou cent cinquante mille francs qu'il venait de gagner, le laissaient assez froid.

Quand, à la suite de ce soudain ennui qui le prenait à la gorge et lui donnait la sensation de jours mauves, — ainsi que l'a dit François Coppée, — il se frappa le front, d'où venait subitement jaillir une inspiration tout simplement géniale. Il la déclarait ainsi, du moins.

Il allait se payer un yacht de premier ordre, avec lequel il accomplirait tout bonnement un princier voyage.

Et, de la pensée, du désir, du rêve, il passait immédiatement à la réalisation.

Il ne s'ennuyait même plus du tout de partir de cette seconde et pressait les préparatifs de son expédition avec une activité fébrile.

Tout d'abord, le yacht.

Oh ! il l'avait bien dans l'œil; il le connaissait et l'avait déjà vu, cinglant sur les flots bleus de la Méditerranée, pareil à un immense oiseau blanc et effleurant la mer en ses courbes gracieuses

Il appartenait alors à lord Chifford, un Anglais millionnaire, qui le sortait rarement du port de Nice. Ce bateau de plaisance était une goélette de cent vingt tonneaux pouvant subir les plus longues traversées.

Tout justement, en lisant un journal du matin, Edouard d'Armont apprenait que lord Chifford, en sortant d'un bal, à Monaco, avait attrapé le plus vulgaire des chaud et froid et s'était sottement laissé mourir. Le *Sea Gut*, autrement dit la *Mouette*, devait donc être à vendre.

Le télégraphe marchait aussitôt, et dans la soirée du même jour, le jeune voyageur devenait le propriétaire très heureux du *Sea Gut*, qu'il baptisait aussitôt : *La Perle*, ce nom lui semblait à la fois plus gracieux et plus euphonique.

Ce n'était pas tout de posséder *La Perle;* il lui fallait, à ce bijou de construction, sorti des incomparables ateliers de M. Normand, du Havre, oui, il lui fallait un capitaine et un équipage.

Le capitaine était trouvé. C'était lui-même. Edouard d'Armont, et pas d'autre. Edouard avait été élevé dans les environs de Brest, sur les bords même de la côte bretonne, et ses premiers rêves avaient été de devenir marin.

Mais Madame d'Armont, une frêle créature, trop tôt enlevé à l'affection des siens, n'avait jamais voulu consentir à ce que son fils unique embrassât cette périlleuse carrière.

Néanmoins, le jeune homme avait poussé ses études de ce côté, la mer continuant à l'attirer ainsi qu'un aimant irrésistible. Et, chassant et pêchant au large avec les grands caboteurs, il avait appris à gouverner un bateau, à faire le pont, à commander la manœuvre, sachant fort bien mettre la main à la pâte.

Son éducation avait été parfaite et poussée très loin en ce sens que son père nourricier, un vieux de la cale, un dur à cuire, le père Couédic, qui aimait M. Edouard comme son propre fils Alain, le frère nourricier de celui-ci.

Le père Couédic était mort dans un désastre, laissant une veuve et trois enfants, et Alain, que nous avons vu apparaître au début de ce récit, avait déjà fait plusieurs voyages au long cours avec son frèrot, sur l'absolu dévouement duquel il pouvait compter en toute circonstance.

Son premier soin, aussitôt après l'achat de *La Perle*, — nous continuerons à donner à la goélette son nouveau nom, — avait été de celui-ci revevait une laconique dépêche, ainsi conçue :

Alain Couédic, au Faou, près Brest.

» Veux-tu partir avec moi pour un an ?

» D'ARMONT ».

A quoi Alain Couédic répondait, bord sur bord, avec un laconisme digne d'un Sparte :

« Pour sûr. ALAIN COUÉDIC. »

Et Alain, mandé en hâte, accourait à Paris pour prendre les instructions de son capitaine. Oh ! sur le bord de la côte, il ne manquait pas de braves gars qui ne boudaient pas à la bouline et ne demandaient pas mieux de faire du métier en recevant une haute paie, des amis d'Alain Couédic, surtout, une belle douzaine de beaux gars solides, bien campés et qui ne vous laisseraient pas dans l'embarras au milieu d'un coup de chien.

Et comme second, un capitaine au long cours, un nommé Yves Brien, sans engagement, lui aussi, pour l'instant, et qui avait fait ses preuves.

Edouard d'Armont aurait déjà voulu être parti.

Oh ! être complètement son maître, en dehors du convenu et du tracé, agir à sa guise, aller où l'on veut, où le vent vous pousse, à la recherche de l'inconnu, de l'ignoré ! Quel admirable rêve, bien digne des *Mille et une Nuits !*

Et un beau matin, de Toulon où elle avait été s'armer et se ravitailler, son pavillon battant fièrement la corne d'artimon, *La Perle* passait devant la Grosse Tour et saluait, de ses deux pièces, deux couleuvrines rayées, qui vous auraient envoyé de très jolis obus à deux ou trois mille mètres, oui, *La Perle* saluait le pavillon national et se dirigeait fièrement, fendant la lame, vers le détroit de Gibraltar qu'elle franchissait trois jours après sans encombre.

Où allait *La Perle* ?

Sur la côte d'Afrique, au dessous du Sénégal, explorer la côte de Guinée, le Grand Estuaire, les côtes d'Ivoire, des Esclaves, et après s'être arrêtée à Dakar et à Grand Bassam, descendre jus